

# CHARTÉ ÉCOLOGIQUE 1000 D Suisse Normande Trail

La 1000 D Suisse Normande Trail se déroule au cœur d'un territoire naturel exceptionnel. Chaque participant, bénévole, partenaire et organisateur est acteur de sa préservation. En prenant le départ, chacun s'engage à respecter les principes suivants.

## Article 1 – Préserver les espaces naturels

Les parcours traversent des milieux naturels dont l'équilibre est fragile. Afin de préserver la biodiversité, chaque participant s'engage à rester sur le tracé officiel et à ne jamais couper les sentiers ou emprunter des zones non autorisées.

## Article 2 – Respecter la faune et la flore

Le passage hors des sentiers balisés est strictement interdit. Respectez les habitats naturels, les espèces végétales et animales, ainsi que la tranquillité des lieux traversés.

## Article 3 – Zéro déchet sur le parcours

Chaque participant est responsable de ses déchets.

Il est strictement interdit de jeter sur le parcours :

- emballages de gels ou de barres énergétiques ;
- bouteilles, gobelets, papiers ou mouchoirs ;
- tout autre déchet, qu'il soit biodégradable ou non.

Des zones de collecte seront aménagées à chaque ravitaillement. Merci de les utiliser afin que tous puissent profiter d'un environnement propre et préservé.

## Article 4 – Engagement des participants

Toute inscription à la 1000 D Suisse Normande Trail implique l'acceptation sans réserve de la présente charte écologique. Le non-respect de ces règles, notamment tout abandon volontaire de déchets ou toute sortie du parcours balisé, pourra entraîner une disqualification immédiate sans remboursement.

## NOS ENGAGEMENTS POUR UN TRAIL RESPONSABLE

L'organisation s'engage à limiter l'impact environnemental de la manifestation grâce aux actions suivantes :

- **Des parcours respectueux du milieu naturel** en utilisant exclusivement les chemins et sentiers existants, sans création de nouveaux passages.
- **Une conception responsable des parcours**, avec des départs, arrivées et ravitaillements implantés hors des espaces naturels sensibles, et sans circulation de véhicules motorisés sur les parcours.
- **Un balisage durable**, constitué de rubalise, panneaux et supports réutilisés d'une édition à l'autre.
- **Une remise en état systématique des sites**, avec le retrait intégral du balisage, des panneaux et des éventuels déchets dès le lendemain de l'épreuve au plus tard.
- **Une gestion responsable des déchets**, comprenant :
  - des ravitaillements limitant les emballages à usage unique ;
  - des points de collecte et de tri sélectif ;
  - la sensibilisation des participants aux bonnes pratiques environnementales ;
  - l'exclusion de tout participant abandonnant volontairement des déchets sur le parcours.
- **Une démarche d'amélioration continue**, en recherchant chaque année des solutions permettant de réduire davantage l'empreinte environnementale de l'événement.